

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 29/02/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN donne procuration à Madame Caroline REYS

Régularisation foncière – site Koeberlé - Transfert de propriété foncière au profit de la Région Grand Est

N° DCM_021_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Politique Foncière
Service instructeur : Domaines et Intendance
Rapporteur : Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN

La parcelle cadastrée section 10 n° 446, propriété de la Ville de Sélestat, a fait l'objet d'un découpage foncier (selon procès-verbal d'arpentage ci-annexé), d'une part pour délimiter le site dédié à l'espace sportif Charlemagne et d'autre part pour procéder au transfert de l'emprise foncière du lycée Docteur Koeberlé dans le patrimoine de la Région Grand Est.

En effet, la Ville de Sélestat, avait mis à la disposition de la Région Grand Est en 1985 suite au transfert de la compétence « Lycée » décidée par les lois de décentralisation de 1982/83, la parcelle susvisée.

Compte tenu de l'affectation de ces immeubles au service public de l'Enseignement, ceux-ci doivent être considérés comme faisant partie du domaine public.

Le transfert de parcelles, emprises du lycée Koeberlé au profit de la Région Grand Est, concerne les parcelles cadastrées en section 10 (cf plan projet de cession) :

- n° 597, située 2 boulevard Charlemagne, contenant une surface de 1ha 98a 79ca,
- n° 599, située 9 rue du Docteur Charles Houllion, d'une surface de 28a 90ca.

L'acte de transfert prendra la forme d'un acte administratif permettant de s'affranchir du passage devant un notaire et des frais qui en génèrent.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles n° 597 et 599 d'une surface totale de 2ha 27a 69ca, à la Région Grand Est, à titre gratuit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Immobilier et Moyens Techniques réunie le 15/02/2024

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

VU *l'article L214-7 du code de l'éducation.*

APPROUVE la cession des parcelles suivantes, à titre gratuit, à la Région Grand Est :

- section 10 n° 597 d'une contenance de 1ha 98a 79ca,
- section 10 n° 599, d'une contenance de 28a 90ca.

Soit une surface totale de 2ha 27a 69ca (cf procès-verbal d'arpentage ci-annexé).

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant légal de signer l'acte administratif et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote :2

Madame Nadège HORNBECK, Madame Caroline REYS

Mesdames HORNBECK et REYS n'ont pas pris part au vote du fait de leur mandat au sein de Conseil Régional. Madame HORNBECK disposant de la procuration de Monsieur VETTER-GENOUD, ce dernier ne prend également pas part au vote.

Madame REYS disposant de la procuration de Monsieur GAUDIN, ce dernier ne prend également pas part au vote.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Tania SCHEUER

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20240301-DCM_021_2024-DE

Département
BAS-RHIN
Commune
SELESTAT
Tribunal d'Instance
SELESTAT
Date de dépôt

DIRECTION GENERALE DES
CADASTRE ET LIVRE FONCIER

J. 5393/22

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240301-DCM_021_2024-DE

PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884
applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE
DU DOCUMENT
2651x

Section : 10 Numéros : 446/184

PERSONNE AGRÉÉE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A **SAVERNE** le **15 mars 2022**

Le Géomètre-Expert,



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A **Molsheim** le **30 juin 2022**

L'Inspecteur,

Pôle topographique
et de Gestion Cadastre
20 rue Gaston Romazzotti
67125 MOLLSHEIM Cedex

Sergio CAMACHETTY-ROSELLI
Inspecteur
des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le



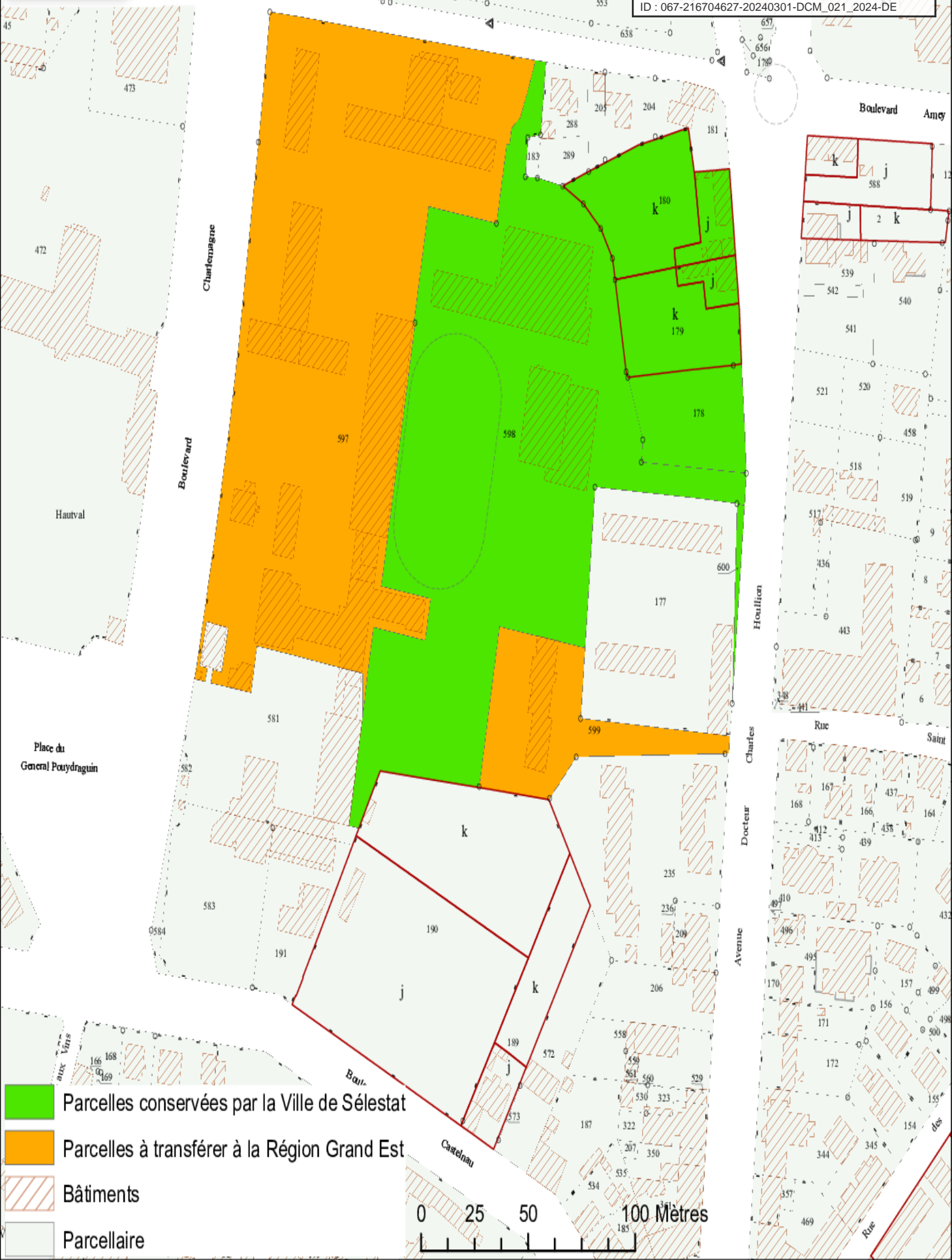
ID : 067-216704627-20240301-DCM_021_2024-DE





SITUATION ANCIENNE								
Section	Numéro parcellaire	Livre Foncier		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture
		Feuille	Numéro d'ordre		ha	a	ca	Désignation des batiments
1	2	3		4	5			6
10	446			Ville de SELESTAT Mairie 9 Place d'Armes - BP 40188 67604 SELESTAT Cedex	4	09	24	sol
	184							
TOTAL					4	09	24	

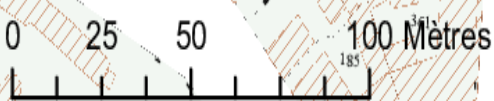
SITUATION NOUVELLE								
Section	Numéro parcellaire	Livre Foncier		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture
		Feuille	Numéro d'ordre		ha	a	ca	Désignation des batiments
7	8	9		10	11			12
10	⁽¹⁾ 597 184			Lieudit : boulevard Charlemagne <i>Région</i> IDEM - colonne 4	1	98	79	sol
	⁽²⁾ 598 184			<i>VD</i> IDEM				
	⁽³⁾ 599 184			<i>Région</i> IDEM				
	⁽⁴⁾ 600 184			<i>VOS</i> IDEM				
TOTAL					4	09	24	

Site Koeberlé

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240301-DCM_021_2024-DE



-  Parcelles conservées par la Ville de Sélestat
-  Parcelles à transférer à la Région Grand Est
-  Bâtiments
-  Parcellaire



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :

BAS RHIN

Commune :

SELESTAT

Section : 10

Feuille : 000 10 01

Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/03/2022

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes

publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le

centre des impôts foncier suivant :

POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION

CADASTRALE

SELESTAT 5, RUE DE LA PAIX 67606

67606 SELESTAT Cedex

tél. 03 88 58 90 94 -fax

plfgc.bas-rhin@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240301-DCM_021_2024-DE

